



**KINNEAR'S MILLS**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## **AVIS PUBLIC**

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, que :

### **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-RM-SQ-4**

**Règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2020.**

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire en vous rendant à l'onglet Vie communautaire – règlement sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.kinnearsmills.com](http://www.kinnearsmills.com) ou en téléphonant au 418 424-3377 afin d'en obtenir une copie.

Donné à Kinnear's Mills, ce 2 février 2020.

*Claudette Perreault*

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 10 h 10 ce 2 février 2020.

*Claudette Perreault*

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière